

## Toujours plus de minima sociaux en 2005



**A**u cours de l'année 2005, l'accroissement du nombre d'allocataires des principaux minima sociaux a été du même ordre de grandeur en Champagne-Ardenne qu'en France. La plus forte progression concerne, en 2005, les allocataires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et de l'allocation équivalent retraite (AER), versées par les Assedic aux chômeurs en fin de droit réunissant les conditions d'attribution. La hausse de près de 6% du cumul de ces deux allocations est cependant moins forte dans la région qu'au niveau national. La moindre proportion de chômeurs en fin de droits remplissant les conditions d'attribution de l'ASS dans la région - en n'ayant pas travaillé pendant des périodes suffisamment longues pour pouvoir y prétendre - pourrait expliquer ce constat.

Les demandeurs d'emplois champardennais de plus de 50 ans sont inscrits en moyenne depuis plus longtemps à l'ANPE qu'au niveau national. L'écart est d'ailleurs sensible pour ceux de catégorie 1 (632 jours en moyenne au 31 décembre 2005 contre 566 en France métropolitaine). Le département des Ardennes est en grande partie à l'origine de cet écart.

En 2005, le nombre d'allocataires bénéficiant du revenu minimum d'insertion (RMI) s'est accru de 1 200 dans la région, soit 5,5% de plus qu'en 2004. L'évolution du nombre d'allocataires du RMI est liée en premier lieu à la conjoncture du marché du travail et à l'évolution de l'indemnisation du chômage. Les entrées au RMI restent à un niveau relativement important, dues en partie au raccour-

cissement de la durée maximale d'indemnisation résultant de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur en janvier 2004. Le département de Haute-Marne est moins touché cette année que les trois autres par cette nouvelle augmentation du nombre de RMIstes. Des migrations pourraient expliquer ce constat.

L'évolution des minima sociaux ne constitue cependant qu'une mesure de la pauvreté dite " administrative ". L'examen des dossiers d'ouverture de droits est soumis à une réglementation complexe et changeante. De fait, des évolutions annuelles localisées sur de telles données ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'état de précarité de la population.

Dans une région en déclin démographique où les jeunes actifs, surtout les plus qualifiés, émigrent plus qu'au cours de la décennie précédente, l'augmentation, aussi forte qu'au niveau national, du nombre de bénéficiaires des minima sociaux traduit de fait une dépendance accrue à ces prestations.

Un taux de chômage toujours structurellement plus élevé en Champagne-Ardenne qu'au niveau national, et qui peine à baisser en 2005, conforte cette analyse : une situation sociale plus détériorée dans la région. ■

RMI = Revenu Minimum d'Insertion  
 API = Allocation de Parent Isolé  
 AAH = Allocation aux Adultes Handicapés  
 ASS = Allocation de Solidarité Spécifique  
 AER = Allocation Equivalent Retraite

### Allocataires de minima sociaux payés au titre de décembre 2005

Unités : nombre et %	RMI	Variation annuelle	API	Variation annuelle	AAH	Variation annuelle	ASS+AER	Variation annuelle
Ardennes	6 971	+5,6	1 183	-2,8	4 788	+0,6	2 998	+6,3
Aube	5 210	+6,3	1 067	+3,7	3 427	+1,5	2 895	+7,1
Marne	8 206	+5,9	1 595	+5,9	7 078	+1,4	3 229	+4,0
Haute-Marne	2 547	+2,2	598	+0,8	2 773	+3,4	1 427	+6,2
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>22 934</b>	<b>+5,5</b>	<b>4 443</b>	<b>+2,3</b>	<b>18 066</b>	<b>+1,5</b>	<b>10 549</b>	<b>+5,8</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 111 374</b>	<b>+4,7</b>	<b>181 060</b>	<b>+3,8</b>	<b>741 665</b>	<b>+2,0</b>	<b>416 900</b>	<b>+10,2</b>

Sources : CNAF - UNEDIC - Assedic Champagne-Ardenne ( données brutes )